



● Tout savoir sur le raccordement à la fibre

Le raccordement est la dernière étape de déploiement du réseau avant de bénéficier de la puissance de la fibre. Il consiste à tirer un câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau public situé dans la rue à proximité du bâtiment à raccorder et la prise optique qui est installée l'intérieur de l'habitation ou du local professionnel. L'équipement de l'opérateur sera ensuite branché sur la prise optique.

Une fois que le particulier ou le professionnel a choisi un opérateur parmi ceux partenaires du réseau public et a souscrit un abonnement à la fibre, ils conviennent ensemble d'une date pour le raccordement.

Le raccordement est réalisé par l'opérateur de l'abonné via son installateur. Compter de 2 à 6 semaines entre la validation de l'abonnement par l'opérateur et le raccordement.

Selon la configuration de l'habitation, le raccordement à domicile peut durer de 2 à 4 heures.

Afin de lutter contre la propagation de la Covid19, les raccordements sont actuellement réalisés dans le respect d'un protocole de mesures de sécurité sanitaires. Plus d'info sur www.nathd.fr/raccordement

Dans 90% des cas, le raccordement est réalisé dès la 1^{re} intervention.

Si l'installateur rencontre un problème, une fois celui-ci résolu, le raccordement est réalisé lors d'un nouveau rendez-vous.

Selon les actions à mettre en oeuvre (élagage, travaux de génie civil...), la réalisation du raccordement prend plus de temps, comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité (2 à 6 mois (dans de rares cas)).

BIEN PRÉPARER SON RACCORDEMENT

- ✓ Prévoir une demie journée de présence à domicile
- ✓ Repérer où sont les prises téléphoniques classiques déjà en place.
- ✓ Réfléchir où installer la nouvelle prise optique (obligatoirement près d'une prise électrique).
L'emplacement de la Box actuelle ou du téléviseur peuvent être privilégiés.
- ✓ Faciliter l'intervention de l'installateur le jour du raccordement (libérer l'espace de meubles encombrants par exemple). Libérer l'accès aux gaines techniques
- ✓ Dans le cas d'un habitat collectif, s'assurer que le local technique où arrive la fibre dans le bâtiment sera bien accessible par l'installateur (demander la clé du local si besoin).



LE RACCORDEMENT N'EST PAS FACTURÉ À L'USAGER

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, le raccordement n'est pas facturé à l'utilisateur. Sur le réseau public fibre, l'utilisateur ne paie que son abonnement.

CEPENDANT

Si des travaux s'avèrent nécessaires sur la propriété privée pour acheminer la fibre jusqu'à l'intérieur du logement (viabilisation, élagage par exemple), ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

Selon la nature des travaux, le propriétaire peut les faire lui-même ou les confier à une entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers ou d'élagage de son choix.

Par contre, sur le domaine public, les travaux sont pris en charge par les collectivités.

Par ailleurs, certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service (FAS) à leurs abonnés. Ces frais ne sont pas des frais de raccordement.

Chaque habitation est différente, les configurations et les raccordements aussi.

Généralement, l'installateur suit le chemin du réseau téléphonique existant pour amener le câble de fibre optique jusque dans le logement :

- en souterrain dans des fourreaux ou
- en aérien sur des poteaux ou des façades.

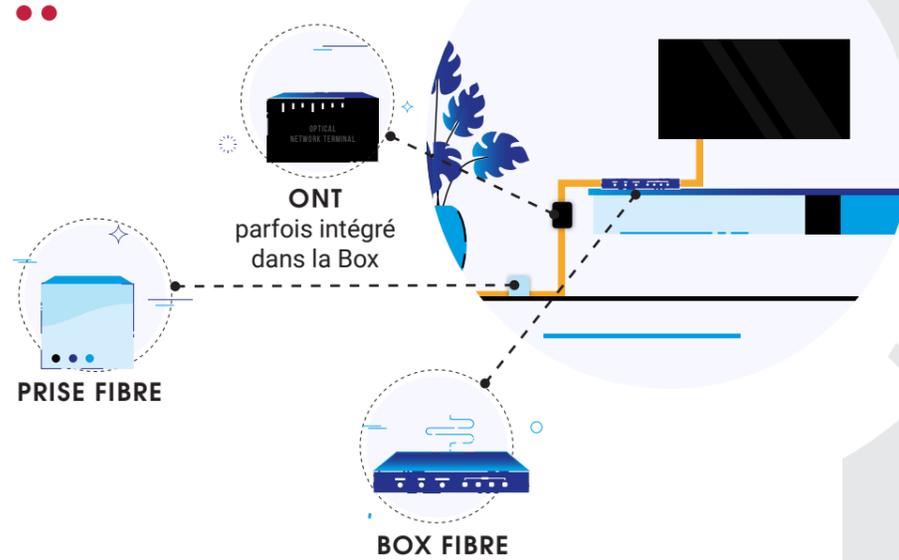
Si le réseau téléphonique n'est pas utilisable, dans la mesure du possible l'installateur propose une solution (réutilisation des appuis aériens ou d'autres fourreaux existants...).

La prise et le câble téléphonique existants ne sont pas démontés lors de l'installation du nouveau câble fibre car ils sont la propriété d'Orange.

TOUT SUR LA PRISE OPTIQUE

- La prise optique est installée près d'une prise électrique et souvent à proximité de la télévision.
- Pour les logements récents (depuis 2016), la fibre est installée dans la partie télécom du coffret électrique.
- Une fois mise en place, la prise optique ne peut plus être déplacée.
- Une seule prise optique est installée par logement
- L'installateur utilise les goulottes existantes (comme pour le cuivre) ou colle discrètement le câble fibre jusqu'à l'emplacement de la prise optique.
- Le câble fibre fait moins de 5 mm de diamètre

LES 3 EQUIPEMENTS FIBRE INSTALLÉS À DOMICILE



LE RACCORDEMENT N'A PAS PU SE RÉALISER LORS DU 1ER RENDEZ-VOUS, POURQUOI ? QUE FAIRE ?

Dans 10% des cas, le raccordement ne peut pas se réaliser au 1er rendez-vous, il doit être renouvelé.

POUR QUELLES RAISONS ?

Quand des travaux sont nécessaires sur la propriété privée de l'abonné (fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...)

=> Dès que les travaux sont terminés, le propriétaire doit contacter l'opérateur pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.

=> Les travaux sont à la charge du propriétaire

qui peut les faire lui-même ou les confier à un professionnel de son choix (entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers, d'élagage...).

Quand des travaux sont nécessaires sur le domaine public

(fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...)

=> l'installateur informe l'opérateur, l'abonné peut également contacter son opérateur.

=> Les collectivités prennent en charge les travaux

Quand les travaux sont terminés, l'opérateur est informé et contacte son abonné pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.

Les travaux peuvent prendre de 1 à 6 mois.

Quand il y a un problème technique sur le réseau

=> l'installateur informe l'opérateur, l'abonné peut également contacter son opérateur.

=> Les interventions sont à la charge de NATHD

Quand les interventions sont terminées, l'opérateur est informé et contacte son abonné pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.

Les interventions peuvent prendre de 1 à 6 mois.

Quand l'installateur ne s'est pas présenté au rendez-vous de raccordement

=> l'abonné doit contacter son opérateur pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

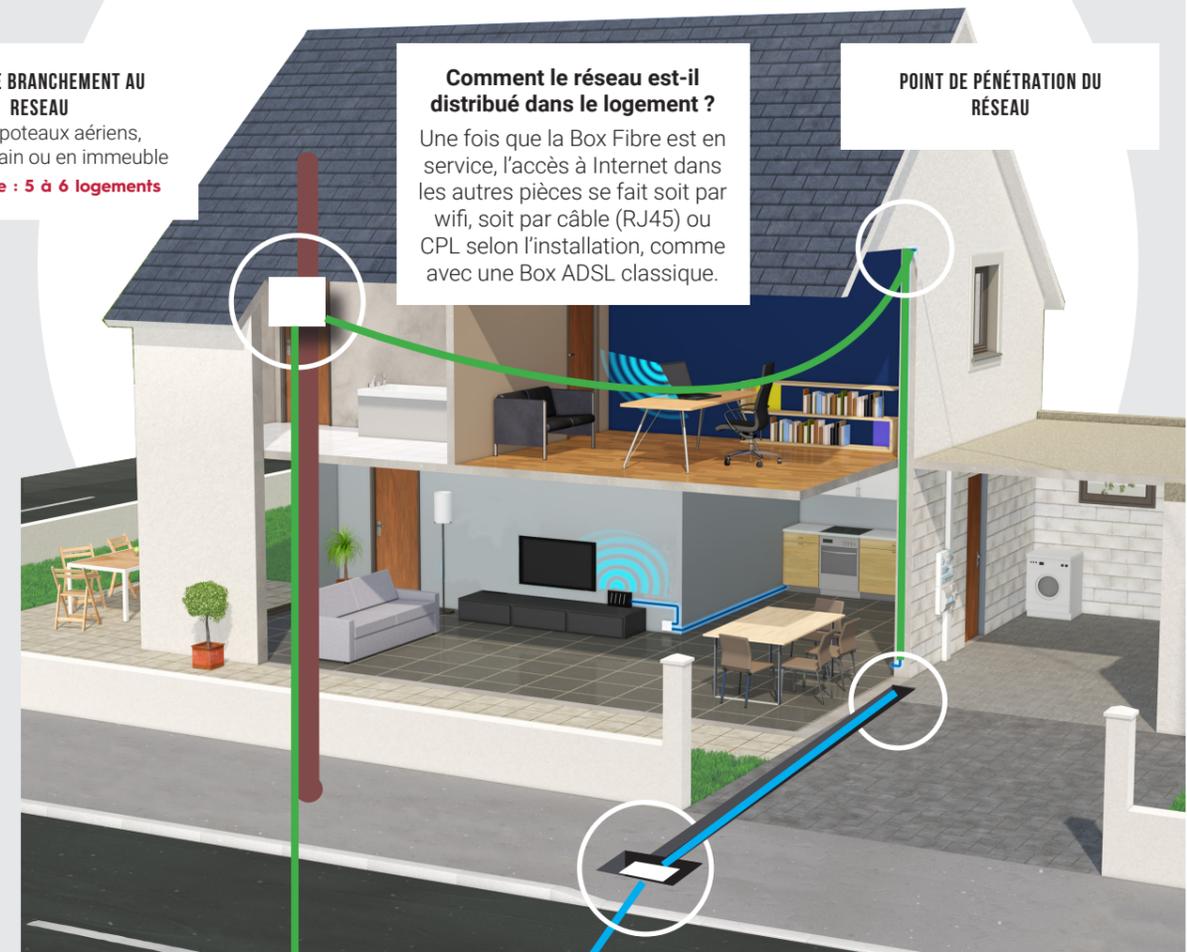
POINT DE BRANCHEMENT AU RESEAU

sur les poteaux aériens, en souterrain ou en immeuble
couverture : 5 à 6 logements

Comment le réseau est-il distribué dans le logement ?

Une fois que la Box Fibre est en service, l'accès à Internet dans les autres pièces se fait soit par wifi, soit par câble (RJ45) ou CPL selon l'installation, comme avec une Box ADSL classique.

POINT DE PÉNÉTRATION DU RESEAU



POINT DE MUTUALISATION (PM) OU ARMOIRE DE RUE

couverture : par zone ou quartier

Dans un collectif de plus de 3 logements

Pour que la fibre soit amenée gratuitement jusque sur les paliers de l'immeuble et que le raccordement d'un appartement soit possible, une convention entre le syndicat mixte numérique du département et la copropriété doit avoir été signée (à l'occasion d'une assemblée générale par exemple).

Le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire. Pour toute information, le locataire doit contacter le propriétaire / bailleur.

